



BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Niveau 4 - [Fiche RNCP n°38314](#)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées : jardins d'agrément, jardins nourriciers, jardins thérapeutiques, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, cimetières, friches industrielles, parcs urbains régionaux et nationaux, zones d'aménagements concertés, ripisylve.

Entretenir des pelouses, des massifs et des végétaux ligneux ainsi que des infrastructures présentes telles que les circulations, les bassins ou les bacs à sable.

Réaliser les travaux de terrassements des infrastructures (circulations, murets, dallages), jusqu'à la mise en place des réseaux et à la végétalisation.

Gérer les moyens humains et matériels, contribuer aux travaux et procéder aux ajustements techniques et logistiques.

Vérifier la qualité des travaux réalisés et veiller à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Analyses préalables à l'intervention sur un aménagement
- Organisation du chantier en amont de l'intervention
- Suivi du chantier
- Encadrement intermédiaire d'une équipe sur un chantier
- Travaux de mise en place et d'entretien des végétaux
- Implantation et entretien des infrastructures
- Maintenance des matériels, machines et équipement

Mobilité internationale « collective » possible selon projet pédagogique.

FORMATION EN APPRENTISSAGE



LIEU CFA Nantes Terre Atlantique
Site de Saint-Herblain



DURÉE 2 ans



TARIFS & FINANCEMENT

- Coût de Formation pris en charge par l'OPCO de l'employeur

Frais de restauration et d'internat à consulter sur Internet

RÉMUNÉRATION

Minimum légal - consultez notre site internet

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

MOYENS & MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours en présentiel, Individualisation des Parcours, Travaux Pratiques, Visites...

OBTENTION DU DIPLÔME

- Évaluation au cours d'épreuves pratiques, écrites ou orales
- Diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC), qui peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant la durée de validité de l'option du BP
- Chaque UC correspond à un bloc de compétences et ils doivent tous être validés afin d'obtenir le diplôme

ET APRÈS ?

- BTS Aménagements Paysagers
- Certificat de Spécialisation

ADAPTATION DU PARCOURS

- **Formation accessible** aux personnes en situation de handicap reconnu ou non
- **Un référent est dédié** à l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- **Parcours individualisé possible** selon diplômes, expériences et validations antérieures, construit à partir des conclusions des actions conduites lors des phases de recrutement et de positionnement
- **Validation Acquis Académique** et allègements possibles avec un Bac Pro Agricole, ou un BPA TAP

CONTENU DE LA FORMATION

UC 1 • Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

UC 2 • Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

- Préparer le travail pour un chantier
- Coordonner le travail sur un chantier

UC 3 • Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal
- Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

UC 4 • Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

- Réaliser des travaux de plantation
- Réaliser des travaux de végétalisation par semis

UC 5 • Mettre en place des infrastructures

- Réaliser des murets et des escaliers
- Mettre en place des revêtements

UCARE • Végétalisation d'un balcon ou d'un mur particuliers

- Mettre en place la structure de végétalisation d'un balcon ou d'un mur
- Mettre en place le système d'arrosage, les substrats et les végétaux d'un balcon ou d'un mur

ORGANISATION DE LA FORMATION

1000 heures sur 2 ans
de formation en centre
15 semaines par an

37 semaines / an
chez le maître d'apprentissage

DÉBOUCHÉS

- Chef d'équipe d'entretien espaces verts ou paysagiste
- Jardinier paysagiste
- Ouvrier d'entretien des espaces verts
- Ouvrier ou Technicien paysagiste

Certification du Ministère de l'agriculture
Arrêté de création du 23 juillet 2019.

PLUS D'INFORMATIONS



CFA NANTES TERRE ATLANTIQUE

Centre de formation par apprentissage - Site Jules Rieffel
5 rue de la Syonnaire
CS 60117 - 44817 SAINT-HERBLAIN
www.nantes-terre-atlantique.fr



CHIFFRES CLÉS

Taux de réussite aux examens 2025 • 85%

Taux de satisfaction des apprentis • 83%

Taux de poursuite d'études • à venir

Taux d'insertion pro. à 6 mois • à venir

Consultez l'ensemble des taux sur notre site internet



CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 15 à 29 ans ou sans limite d'âge pour les travailleurs avec une RQTH
- L'admission en BP Aménagements Paysagers se fait après validation d'un CAPa ou d'un BPA
- Après passage de tests et entretien de motivation, une réponse vous est adressée par courrier

L'inscription définitive est validée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

S'INSCRIRE - CONTACTS

- nantes-terre-atlantique.fr
- ypareo.julesrieffel.com
- secrétariat du CFA au 02.40.94.86.08
ou par mail à cfa@nantes-terre-atlantique.fr

À partir de janvier 2026

Début de formation : septembre 2026

Mise à jour : novembre 2025